

I Les origines

En devenant sédentaires et agriculteurs, les hommes ont modifié leur façon de s'alimenter.

Les céréales prirent une place de plus en plus importante dans leur alimentation et très vite, ils se sont mis à écraser les grains.

Dans les premiers temps, ils écrasaient les grains sur des pierres plates à l'aide d'un gros silex, puis, ils ont façonné des outils spéciaux.

En creusant dans de grosses pierres une cavité contre les parois de laquelle ils pilaient les grains à l'aide d'un gros silex arrondi, ils ont là inventé le principe de la meule.

Cet outil préhistorique semble être demeuré longtemps dans cet état, jusqu'à ce que l'idée d'utiliser la force animale pour accomplir cet écrasement, obligeât à inventer d'autres formes. Les meules cylindriques permirent d'écraser une plus grande quantité de grains. Elles ont été utilisées jusqu'au 20^{ème} siècle.

Mais le plus grand progrès de la meunerie est dû à l'utilisation de la force de l'eau et du vent⁽¹⁾. Ce sont les moulins à eau qui ont les premiers fonctionné en occident.

S'il est impossible de savoir à quelle époque cette évolution eut lieu, faute de documents ou de sites reconnus, l'existence des moulins à eau en Europe est avérée dès le 5^{ème} siècle⁽²⁾. Ces premiers moulins, le plus souvent construits en bois, étaient généralement implantés le long de cours d'eau de faible importance, plus faciles à contrôler.

Dès cette époque et durant tout le Moyen Age, il y eut de nombreux moulins, partout en Europe.

Les premiers bâtisseurs et possesseurs furent les seigneurs les plus puissants. Ce sont ces derniers qui ont par la suite fait des donations à leurs seigneurs vassaux et aux monastères, ou leur ont accordé le droit d'en construire.

Contrairement à ce qui est parfois retenu, même s'ils ont été possesseurs de nombreux moulins, ce ne sont pas les moines qui ont construit les premiers et ils en auraient même construit peu par la suite. La plupart de leurs moulins provenaient de donations faites par les seigneurs, ou d'acquisitions. Tout comme les seigneurs, les moines⁽³⁾ ne les exploitaient généralement pas eux-mêmes, mais les donnaient en fermage

En Béarn, les premiers moulins appartenaient aux vicomtes. Ceux-ci, selon leur bon vouloir, en récompense de services rendus à la guerre ou autrement, en faisaient donation ou accordaient le privilège d'en bâtir (droit de mouli).

Un autre privilège qui accompagnait souvent le « droit de mouli » était le droit de vivier. Le barrage (paisselle) construit pour former la retenue d'eau nécessaire au moulin, permettait de créer une nasse où le poisson pouvait y être piégé et y rester en réserve.

Ces privilèges n'étaient réservés dans les premiers temps qu'à des nobles possédant juridiction ou à des monastères⁽⁴⁾.

Dans certaines paroisses, le moulin vicomtal originel, affermé parfois à la communauté, sera encore au 18^{ème} siècle, propriété royale (par exemple le moulin de Montestrucq). Sous le règne de Navarre, un second moulin fut parfois bâti, dépendant lui aussi du Domaine royal. Sous le règne de Louis XIV, tous ces moulins seront aliénés à des particuliers ou à la communauté elle-même.

Malgré le nombre élevé de moulins, les revenus qu'ils procuraient étaient confortables. Aussi leur possession ou leur fermage, étaient-ils convoités.

Les moulins ont été de tous temps l'objet de ventes. Durant l'Ancien Régime, il n'était pas rare que des moulins soient vendus partiellement.

(1) Les moulins à vent ne sont apparus en occident qu'au 12^{ème} siècle. Ce serait les Templiers qui auraient introduit en Europe ce système venu d'Orient.

(2) La règle de St Benoît prévoyait qu'il y ait un moulin dans chaque monastère.

(3) D'après Paul Benoît, professeur à l'Université de Paris I, cité par Philippe Testard-Vaillant (Les cahiers de Sciences et Vie n°78 - 2003) sur les 14 moulins possédés par l'Abbaye de Citeaux, seulement 3 avaient été construits par les moines. Dans notre canton quelques documents d'archives viennent étayer cette thèse.

(4) Les moulins étaient, par le biais de l'impôt, une énorme source de revenu pour les puissants seigneurs comme les vicomtes. Les nobles ne payaient pas de taxes sur leurs terres nobles, mais ils étaient soumis à l'impôt sur le moulin qu'ils disaient posséder noblement. Cependant, seuls les seigneurs qui possédaient une juridiction avaient la possibilité d'obliger à moudre dans leur moulin. Si les domengers avaient possédé un moulin, ils n'auraient pu obliger personne à venir moudre chez eux, sauf à faire baisser les tarifs. Ce qui n'aurait pas arrangé ni les seigneurs juridictionnels ni les vicomtes. En réalité, l'impôt sur les moulins était un impôt indirect qui pesait sur le consommateur.



Meule de moulin.

(5) Au temps du royaume de Navarre il y a eu pas mal de bouleversements dans les règles féodales. De nombreux anoblissements et dotations de privilèges ont été accordés. Le plus souvent en remerciement de services rendus au moment des luttes religieuses. Tantôt profitant aux protestants, tantôt aux catholiques. C'est ainsi qu'au 17^{ème} siècle, le domenger Pierre-Jacques de Lacomme de Lagor possède deux moulins, dont un qu'il dit avoir construit en 1672.

(6) Pour écraser les grains, il fallait deux meules, une meule fixe ou dormante et une meule tournante. La meule tournante, celle du dessus était mue par le mécanisme entraîné par la roue du moulin. Par son mouvement, elle écrasait les grains contre la meule dormante.

(7) Deux types de roues à aube sont utilisés : les verticales qui nécessitent un pignon pour la transmission du mouvement ; les horizontales qui entraînent directement l'axe de la meule. En Béarn, presque toutes les roues des moulins sont horizontales.

Au temps des vicomtes le droit de mouli n'était pas accordé aux domengers, ces petits seigneurs fonciers qui ne possédaient pas de juridiction. Les rois de Navarre, et principalement après les luttes religieuses, distribuèrent bien des titres et des privilèges⁽⁵⁾, dont celui de pouvoir bâtir et exploiter des moulins.

Après la Révolution, la possession d'un moulin ne dépendait plus d'un privilège, mais de la capacité financière à pouvoir l'acquérir. Nombre d'anciens fermiers et de meuniers ont acquis les anciens moulins seigneuriaux ou en ont construit de nouveaux. Ces moulins plus récents, n'ont pas toujours laissé beaucoup de traces dans les archives.

I Les moulins à eau

Le principe est d'utiliser la force dégagée par le mouvement descendant d'un courant d'eau pour actionner une lourde meule⁽⁶⁾ de pierre sous laquelle les grains seront broyés.

Des barrages sont faits sur les ruisseaux permettant d'accumuler l'eau et de l'amener par un canal creusé spécialement et sur lequel est bâti le moulin. Le courant ainsi amené sur une roue⁽⁷⁾ à aube produit une force suffisante pour mouvoir l'axe sur lequel sont fixées les meules. L'importance de la retenue n'influe pas sur la puissance du moulin mais permet de tenir ce dernier en action plus ou moins longtemps.



Barrage du moulin de Louthé à Loubieng.



Roue horizontale au repos.

Il y avait souvent plusieurs moulins sur un même cours d'eau. Ceci amenait à un règlement très pointu sur l'utilisation de l'eau. Le moulin d'amont ne doit pas retenir l'eau s'il ne moud pas, afin de laisser à celui d'aval la possibilité de moudre. Mais le moulin d'aval, s'il ne moud pas ne doit pas non plus retenir l'eau ce qui pourrait envahir le moulin supérieur et aussi l'empêcher de moudre. Plusieurs procès, à cause des dommages dus à un refoulement, ont été trouvés. Exemples à Gouze et à Mont.

Parce qu'ils étaient plus faciles à maîtriser, les premiers moulins ont été construits sur de très modestes ruisseaux. L'impétuosité du Gave de Pau nécessitait de bâtir les moulins à bonne distance, sous peine de les voir détruits par ses débordements.

Les moulins à eau étaient utilisés pour moudre les grains : blé et froment, seigle, millet, maïs, etc. mais la force hydraulique n'a pas été seulement utilisée pour moudre les céréales. Depuis le Moyen Age, on écrasait aussi des écorces de chêne pour le tannage, des pigments comme le pastel pour la teinturerie, du lin, des noix, olives et autres oléagineux pour l'extraction de l'huile, de l'orge pour la fabrication de la bière, des pierres calcaires pour la fabrication de la chaux... Des moulins dits « à battans » étaient utilisés pour fouler le drap nouvellement tissé pour lui donner un aspect feutré.

D'autres moulins malaxaient la pâte pour fabriquer du papier. On a aussi utilisé cette force pour actionner des marteaux à bascule (martinets) pour battre les métaux.

La presque totalité des moulins de notre canton étaient des moulins à blé (à bled), certains moulins à double ou triple meules moulaient d'autres céréales (seigle, maïs, millet). Quelques-uns ont été utilisés par la suite à d'autres tâches : scierie, extraction de l'huile de lin, broyage de la chaux, production d'électricité, etc.

Il n'y a plus dans notre canton de moulin en activité, mais pour bon nombre d'entre eux, il est encore possible de voir soit le canal d'arrivée ou baniau et le canal de fuite ou baniba. Quelques-uns ont encore l'eau qui passe en dessous et sont bien conservés. Ce ne sont pas toujours les plus récents.

Avec l'installation de turbines, le rendement des moulins fut amélioré. Leur électrification permit enfin un plus haut rendement. N'étant plus soumis aux aléas des niveaux de l'eau, leur matériel de broyage put être utilisé selon les besoins. Quelques moulins ne travaillèrent plus « à façon », mais furent transformés en minoteries.

I Les moulins de notre canton

Traversé d'est en ouest par le Gave de Pau dans lequel de nombreuses rivières plus ou moins importantes viennent se jeter, le canton de Lagor est bien irrigué. Cette opportunité a été largement exploitée par les bâtisseurs de moulins. Il s'est trouvé davantage de moulins sur les rivières affluentes que sur le Gave lui-même. 10 moulins recensés sur le Gave, 55 sur les affluents.

Le Gave de Pau et ses bassins versants

Quelques moulins et souvent des plus importants, ont pris leur eau dans **le Gave de Pau**, au moyen de canaux de dérivations, parfois très longs. Le Gave ayant par le passé changé souvent son itinéraire, ses anciens lits ont été aménagés pour amener l'eau aux moulins. Ces longs canaux sur lesquels, dans chacun des villages traversés, se trouvaient un ou plusieurs moulins, étaient eux-mêmes réalimentés en courant, de loin en loin par d'autres canaux de dérivation venant aussi du Gave.

La plus grande partie du canton de Lagor se trouve au sud du Gave de Pau. Il y a eu peu de ruisseaux affluents du versant nord qui ont été exploités. **La Geüle** et **l'Henx** ont alimenté chacun un moulin, et des tout petits rus comme l'Agle ont aussi ajouté un peu de leur eau à celle du Gave pour faire tourner le moulin de Lacq.

Les nombreux ruisseaux du versant sud ont tous alimenté au moins un moulin.

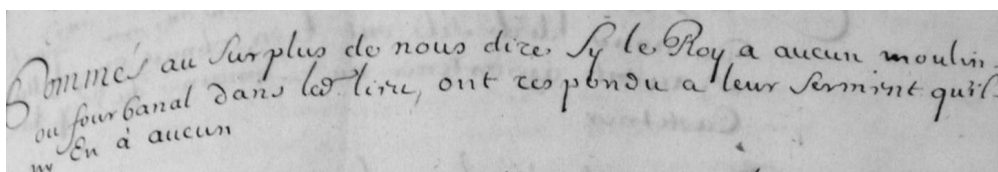
Au sud, d'est en ouest : **la Baïse**, **le Geü**, **le Luzoué**, **la Geüle**, **le Laà** et **le Saleys** traversent complètement ou partiellement le canton. Tous ces ruisseaux, même des plus petits et parfois leurs affluents ont alimenté un ou plusieurs moulins sur le territoire du canton de Lagor qui recouvre à peu près les anciens baillages de Lagor et du Larbaig.

Le plus important de ces ruisseaux est **le Laà** qui draine à peu près les trois quarts de la superficie du canton de Lagor. Le long de son cours ou de celui de ses affluents, plus de trente moulins ont été dénombrés.

I L'inventaire des moulins

Chacun des villages de notre canton possède ou a possédé au moins un moulin. Sauf Castetner et Lendresse où il n'a été trouvé aucune trace de moulin. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait jamais eu.

Même le roi, à qui appartenait le territoire de Castetner, n'y possédait, au 17^{ème} siècle, ni four, ni moulin, selon la déclaration des jurats :



omme au surplus de nous dire si le Roy a aucun moulin
ou four banal dans ledit lieu, ont répondu a leur serment qu'il
En a aucun

Déclaration des jurats de Castetner.

Nous allons donc faire le recensement des moulins, village par village, en suivant le cours du ruisseau ou gave qui les alimente et sans tenir compte de leur importance ou de leur ancienneté. Etant donné le grand nombre de moulins qui y est répertorié, la vallée du Laà fera l'objet d'un chapitre particulier.

Les moulins seigneuriaux ont pour la plupart une très lointaine origine. De nombreuses sources d'archives évoquent ces moulins, contrats de vente ou de mise en ferme, réparations, aveux et dénombrement. Même lorsqu'ils ont complètement disparu, on peut encore les identifier grâce à ces documents.

Les principales archives cartographiques mentionnant les moulins sont la carte de Cassini et le cadastre ancien dit napoléonien.

Le premier cadastre ou cadastre ancien est dit napoléonien car il a été commencé sous l'Empire⁽⁸⁾. Il ne sera achevé que vers 1825, sous la Restauration. Pour les communes de notre canton, les relevés ont été faits entre 1812 et 1825. Selon les géomètres et selon la date de confection, les plans sont plus ou moins bien détaillés et plus ou moins bien présentés. Leur état de conservation n'est pas non plus égal.

Le cadastre ancien établi à une échelle de 1/2.500e est le premier document topographique précis. La carte de Cassini a été établie à l'échelle de 1/86.400e, d'où quelques imprécisions ou déformations.

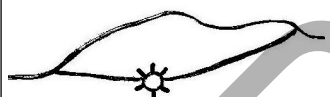
La presque totalité des anciens moulins seigneuriaux, figurent sur la carte de Cassini.

Le cadastre napoléonien conserve les traces de tous les moulins les plus anciens qui étaient encore debout au début du 19^{ème} siècle.

Cet inventaire est suivi de celui des meuniers connus dans ces communes. Dès le 18^{ème} siècle, les noms des meuniers commencent à apparaître dans les registres ou d'autres documents. En observant ces listes, on s'aperçoit que ce métier se transmettait de père en fils. Il y a eu en Béarn de véritables dynasties de meuniers. Mais on remarque aussi que les meuniers étaient aussi des nomades, des itinérants allant, de contrat en contrat, d'un moulin à un autre.

La carte de Cassini qui recouvre toute la France, a été établie par César-François dit Cassini, géographe à partir de 1760. Elle sera achevée par Jacques-Dominique Cassini vers 1789.

C'est au début de l'ère révolutionnaire (1791) qu'a été créé le Cadastre dont le but était d'établir le relevé topographique de tout le pays, commune par commune et assorti d'un registre (matrice cadastrale) afin d'identifier les propriétaires de chaque parcelle. Le but était de pouvoir évaluer et de contrôler l'impôt foncier. Pour suivre les mutations qui ne manquent pas de se produire avec le temps, le cadastre est révisé et de temps en temps on en établit un nouveau.



Sur la carte de Cassini, les moulins sont représentés par ce signe.

La carte de Cassini a été utilisée pour illustrer les titres des communes.

(8) Le cadastre a été créé par la loi du 15 septembre 1807.